

Joute oratoire

Et dans 70 ans... devra-t-on encore former des éducateurs en 2092 ?

Bérenger Fréhaut, Éducateur à l'unité éducative de milieu ouvert (UEMO) de Carpentras

Béatrice Favette, Éducatrice stagiaire, promotion 2022/2023

Bérenger Fréhaut propose un extrait de l'émission de radio à laquelle il participe dans le cadre de l'association Volt.

Un premier jeune estime que la formation des éducateurs sera inutile en 2092, car les éducateurs sont inutiles. Le monde risque de se trouver dans un état extrêmement dégradé si la tendance se poursuit sur le rythme actuel.

Un deuxième jeune pense au contraire que la formation des éducateurs sera toujours nécessaire, car les mineurs en difficulté existeront toujours.

Une jeune fille considère que des solutions devront être trouvées pour lutter contre le réchauffement climatique.

L'un de ses camarades espère pour sa part que l'argent ne sera plus nécessaire pour devenir quelqu'un et que la guerre et la pollution n'existeront plus. Il souhaite que chacun puisse mener une vie libre et agréable.

Bérenger Fréhaut considère que la question « devra-t-on encore former des éducateurs en 2092 ? » devrait être systématiquement posée au concours d'éducateurs de l'ENPJJ et à tous les concours de la Fonction publique. Il décide de défendre le point de vue du « oui », en supposant que les défis d'une société peu gourmande en énergie auront été relevés.

Bérenger Fréhaut envisage une société qui a réussi à mettre fin au « système pérennisé d'accumulation matérielle et de destruction systématique de la vie ». En 2092, un projet de résilience globale s'est généralisé à la surface du globe. La publicité est abolie au profit de la promotion de l'art et de la culture. Les systèmes fiscaux des pays ont été harmonisés, alors que les biens et les usages ont été redistribués. La diminution des biens matériels entraîne la multiplication des besoins de soins, d'entraide et de collectif, auxquels doivent répondre certains métiers, et notamment celui d'éducateurs. Ces derniers sont ainsi redéployés dans des populations favorisées, afin de les accompagner dans ces changements sociétaux. L'abandon du smartphone, voté à l'Assemblée citoyenne comme opération d'intérêt national, a placé les éducateurs au centre du système, en laissant la place aux apprentissages non numériques. Les éducateurs accompagnent également la réforme agricole permettant à chacun de devenir paysan et de participer à la souveraineté alimentaire du pays.

L'abandon de la voiture, trop consommatrice d'énergie, donne lieu à la résurgence d'anciens métiers : bottier, maréchal ferrant, canotiers, réparateurs, etc. Les éducateurs voient leur formation enrichie de compétences techniques, permettant d'accompagner les jeunes vers ces métiers. Les enfants de 2092 partent généralement en vacances dans leur région, à vélo ou à cheval. La répartition équitable des richesses a été promulguée « grande cause nationale ». Les éducateurs techniciens et les travailleurs sociaux sont chargés de redistribuer les savoirs faire.

Les éducateurs de la PJJ voient leurs missions évoluer, la délinquance ayant significativement diminué en raison de la disparition de la pauvreté résultant de la redistribution des richesses. Ils s'occupent désormais de justice restaurative, spécialisée en post-transgression. Les jeunes sont désormais poursuivis pour des délits d'atteinte à la sobriété matérielle, d'abus de consommation de viande et d'utilisation abusive de l'énergie commune.

Béatrice Favette rappelle que la notion d'une justice différenciée entre les majeurs et les mineurs est apparue dans le Code pénal en 1791. En 1810, le Code civil a prévu un statut de minorité pénale et définit deux types de mineurs : les acquittés et les condamnés. Les premières prisons françaises pour mineurs voient le jour. Un système de classification et de catégorisation des mineurs apparaît sous le terme de « criminels nés » dans le domaine de la psychiatrie.

Deux décennies plus tard, des bagnes d'enfants sont créés pour les garçons, alors que les filles sont placées dans des écoles de réservation gérées par des congrégations religieuses. L'ordonnance de 1945 paraît au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'Éducation surveillée est créée. Elle deviendra en 1990 la Protection judiciaire de la jeunesse.

L'Histoire correspond à une succession permanente de cycles. En 2090, à la suite de mouvements migratoires et de guerres intercontinentales, une politique mondiale répressive entraîne la société vers une dictature internationale. Les services publics de l'État sont abolis, en particulier dans le travail social et la justice des mineurs. Un audit international démontre que les politiques préventives et rééducatives des adolescents en situation de vulnérabilité sont inefficaces et obsolètes. Les théories de besoins des enfants et de l'attachement sont désormais considérées comme infondées. En conséquence, les sciences humaines, les sciences de l'Éducation, la psychologie et la sociologie sont classées au rang des matières anachroniques. Malgré sa reconnaissance passée, L'ENPJJ disparaît en 2091 pour être remplacée par le Programme International Elitiste (PIE)

L'objectif du PIE est de former des professionnels spécialisés dans les pratiques numériques institutionnelles communes, afin de valider les verdicts de la nouvelle magistrature et d'habiliter les individus à des fins de responsabilité éducative. Afin de maîtriser la capacité de la population à engendrer des êtres sains de corps et d'esprit, un programme de stérilisation des hommes a été mis en œuvre en 2091. Dorénavant, la protection de l'Enfance n'est plus qu'un souvenir. Les membres du PIE sont chargés de sélectionner les géniteurs. La standardisation des individus est entrée dans une ère de l'immédiateté. La culpabilité et la sanction sont définies en moins d'une heure grâce à un algorithme informatique.

Les délits sont classés par les membres suprêmes du PIE :

- Pour un délit mineur, un individu doit effectuer des travaux dans les égouts et les sous-sols de la Société, et payer une amende égale à son âge à la puissance 5 ;
- Pour un délit intermédiaire, le sujet reconnu coupable est sanctionné par un placement en exil sur l'exoplanète Kepler-1229 B pour une durée de cent ans ;
- Pour un délit majeur, l'individu est placé dans une cellule de cryogénisation, puis subit une lobotomie, dans le cadre d'un programme scientifique de lutte contre la criminalité.

En vertu de la loi du 28 mars 2091, les adolescents ayant commis un acte délictuel ne bénéficient plus d'un accompagnement semblable à celui en vigueur dans les années 2020. Les éducateurs de 2022 sont devenus des pièces de musée. Les services des ministères régaliens ont disparu pour laisser place à des dispositifs répressifs. En 2092, le règne humain vit dans un système totalitaire, où la délinquance et la criminalité s'inscrivent uniquement au sein d'une minorité autarcique en voie d'éradication absolue.

Sur la base de cette argumentation, il ne sera plus nécessaire de former des éducateurs en 2092.